

A  
G  
L  
I  
A



ESPACE DE  
VENTE DIRECTE  
DES PRODUITS  
DE LA PÊCHE



## Diversification socio-économique des secteurs de la pêche et des cultures marines sur la façade Aglia

Aline DELAMARE – Janvier 2010



*Investir dans notre  
futur commun*



Union Européenne

Fonds Européen de  
Développement Régional



# TABLE DES MATIERES

---

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1 Le projet PRESPO :.....	3
1.1 Présentation générale du projet : .....	3
1.2 Volet « Diversification socio-économique » :.....	4
2 Bilan des enquêtes de terrain : .....	6
2.1 Production : .....	6
2.1.1 Les contrats bleus :.....	6
2.2 Commercialisation :.....	7
2.2.1 Vente en AMAP : .....	7
2.2.2 Vente directe :.....	8
2.2.3 E-commerce :.....	9
2.2.4 Restructuration :.....	9
2.3 Tourisme :.....	10
2.3.1 Pescatourisme :.....	10
2.3.2 Route touristique :.....	11
2.3.3 Promenade en mer :.....	11
2.3.4 Transport de passagers à but non lucratif :.....	12
3 La problématique du pescatourisme : .....	13
3.1 Bilan de l'activité depuis 2007 :.....	13
3.2 Attentes des professionnels :.....	14
3.3 Travail sur la réglementation :.....	14
3.4 Travail sur la fiscalité : .....	15
<b>CONCLUSION : .....</b>	<b>16</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>19</b>

# INTRODUCTION

---

« La diversification peut être définie comme la pratique d'activités complémentaires à la production, en lien avec le produit, le métier ou la structure d'exploitation, que les pêcheurs peuvent pratiquer pour apporter un revenu complémentaire à leur activité de capture, mais aussi pour valoriser le produit, le terroir ou leur métier » (*Merrien & al, 2008*).

C'est en partant de cette définition, que l'Aglia, à travers le projet PRESPO, a décidé d'aller à la rencontre d'un échantillon de professionnels de la pêche et des cultures marines. L'objectif de cette étude n'était pas de dresser une liste exhaustive des activités de diversification développées sur la façade Aglia, mais plutôt de proposer un panel d'activités et de lancer la réflexion sur ce sujet auprès et avec les professionnels.

L'Aglia a également souhaité prolonger le travail qui avait été effectué en 2006-2007 sur le pescatourisme, dans le cadre du programme DEFIS. Avec 2 ans de recul, les enquêtes sur le terrain ont été l'occasion de faire un tour d'horizon de l'application et de l'utilisation par les professionnels des deux notes réglementaires de 2007 régissant le transport de passagers. Les Comités Régionaux, les Comités Locaux, les Sections Régionales Conchylicoles et les Centres de Sécurité des Navires ont également participé à ce bilan en faisant remonter les informations, les questions, les besoins et les éventuels projets des professionnels.

A noter que le projet PRESPO, tel que défini ci-après se réfère uniquement à la pêche, et plus particulièrement à la pêche artisanale. Le plan de travail ne comprend donc pas le secteur des cultures marines. Cependant, dès les premières prises de contact, il est apparu nécessaire et indispensable d'intégrer également ce secteur aux enquêtes. En effet, les actions - positives ou négatives - développées par le passé ou en cours de développement dans ce secteur, permettent de tirer des enseignements et éventuellement de transposer ces expériences vers le secteur des pêches.

Dans un premier temps, sera faite une brève présentation du projet PRESPO et des activités développées au sein de ce projet, en soulignant plus particulièrement le volet sur la diversification des activités. Dans un second temps, seront présentées les enquêtes réalisées et leurs résultats.

Dans une troisième partie, sera abordée la question du pescatourisme, son développement, les obstacles et les projets.

# 1 Le projet PRESPO :

## 1.1 Présentation générale du projet :

Le projet PRESPO, ou Pêche RESPOnsable, est un projet interrégional financé par des fonds européens FEDER. Il s'inscrit dans le programme Interreg IVB Espace Atlantique.

Ses objectifs sont :

- ▶ de contribuer à garantir la durabilité de l'activité de pêche artisanale d'une façon générale, en prenant en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux ;
- ▶ de contribuer à améliorer la gestion des ressources halieutiques communes entre les flottilles des différentes régions concernées, à travers le développement d'instruments alternatifs dans le domaine de la gestion intégrée des pêcheries côtières ;
- ▶ de faciliter l'organisation des pêcheries côtières et notamment via la promotion de leur durabilité, avec des répercussions positives attendues en matière socio-économique, en particulier par le maintien de l'emploi dans le secteur de la pêche comme dans ceux des activités amont et aval associées.

Le partenariat PRESPO est constitué de 11 partenaires (2 portugais, 6 espagnols et 3 français), ainsi que de 6 partenaires associés (2 espagnols et les 4 Régions atlantiques françaises qui participeront en tant que co-financeurs du projet). Il comprend des instituts de recherche (IPIMAR, IFREMER, IFAPA), des Universités (FEUP, UCA, UHU), des administrations régionales (CEP) ainsi que des organisations sans but lucratif fortement impliquées dans le domaine de la pêche professionnelle maritime (CETMAR, AZTI, AGLIA, RICEP).

PRESPO est structuré en 6 activités qui seront développées sur une période de 3 ans (2009-2011) :

- ▶ **Activité 1 (gestion du projet et du partenariat)** : gestion et organisation du projet.
- ▶ **Activité 2 (gestion des connaissances et de l'information)** : transversale à l'ensemble des autres activités et ayant pour objet d'intégrer les principales « parties prenantes » dans le processus de décision à travers la création des observatoires locaux et régionaux des pêches.
- ▶ **Activité 3 (développement de modèles de gestion bioéconomiques)** : développement de nouvelles approches et élaboration de modèles de gestion intégrés, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et les facteurs plus extérieurs à la filière.
- ▶ **Activité 4 (diversification socioéconomique du secteur de la pêche)** : étude et évaluation des possibilités de combiner les activités de pêche et des activités complémentaires.
- ▶ **Activité 5 (optimisation commerciale)** : étude de la valorisation des produits, notamment dans le cadre des procédures de reconnaissance de signes de qualité, d'éco labellisation mais également plus généralement dans l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de formation des prix.
- ▶ **Activité 6 (sélectivité et rejets)** : évaluation de l'impact des rejets (poissons sous taille ou espèces non commerciales rejetés à la mer) sur le milieu marin et développement des nouveaux outils de pêche (ou d'améliorer des outils existants), plus sélectifs et efficaces afin de limiter les impacts de certaines techniques de pêche sur les écosystèmes marins.

Les résultats attendus du projet PRESPO sont susceptibles de générer des répercussions positives sur le secteur en contribuant à stimuler l'élaboration de **propositions innovantes pour la mise en place de politiques européennes, nationales mais aussi régionales ou locales en relation avec le secteur des pêches.**

## 1.2 Volet « Diversification socio-économique » :

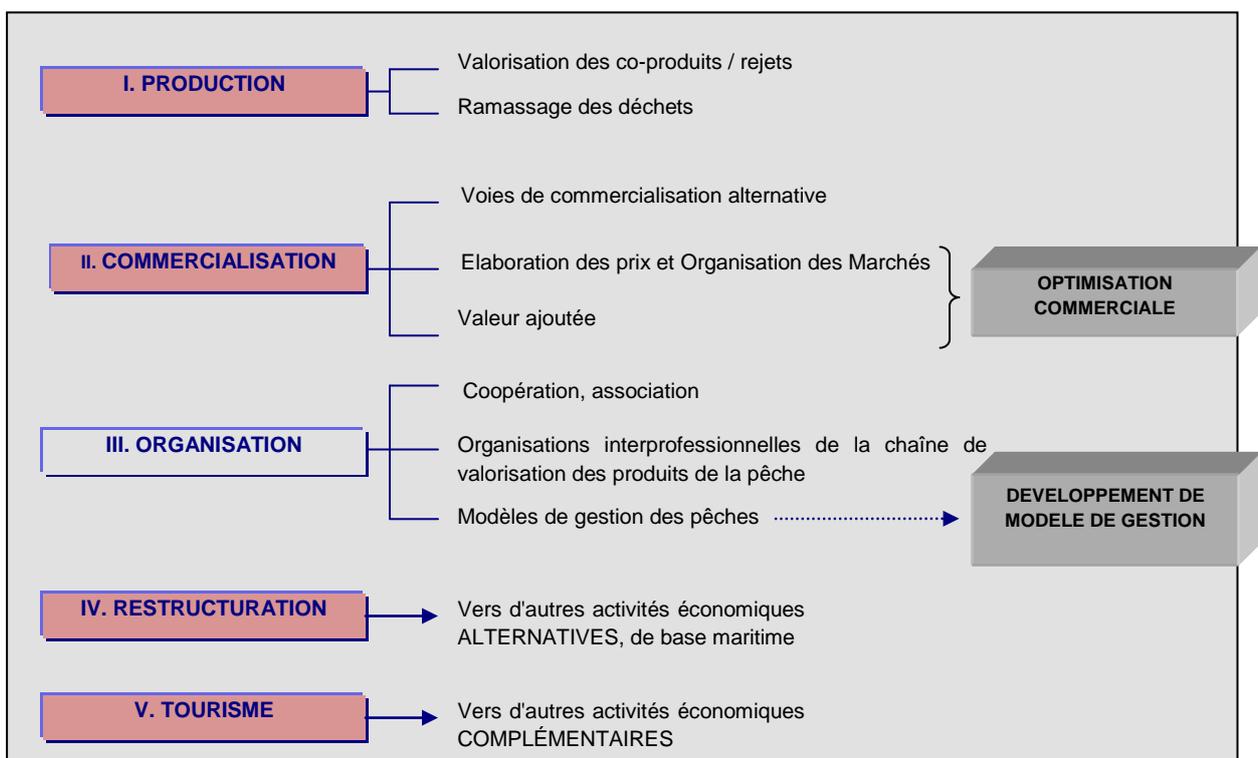
L'objectif de ce volet est de renforcer la base économique et sociale des communautés de pêche de l'Arc Atlantique, en identifiant des axes de diversification de ses activités et en réorientant ses capacités vers des domaines alternatifs et/ou complémentaires à l'activité de pêche.

A partir de la définition donnée en introduction, plusieurs champs de diversification s'offrent aux professionnels (Merrien & al, 2008) :

1. La diversification de production : changement d'espèce cible ou de technique de pêche ;
2. La diversification des activités d'exploitation : réaliser une activité liée à son activité principale mais indépendante de la production ;
3. La pluriactivité : développer une activité sans aucun lien direct avec son activité principale.

Dans le cadre du projet PRESPO, c'est le second type de diversification qui a été retenu. Les activités de diversification ont été, par la suite, classées selon 5 catégories, présentées ci-dessous (Figure 1), avec des exemples concrets mais non exhaustifs :

Figure 1 : Axes de diversification socio-économique.



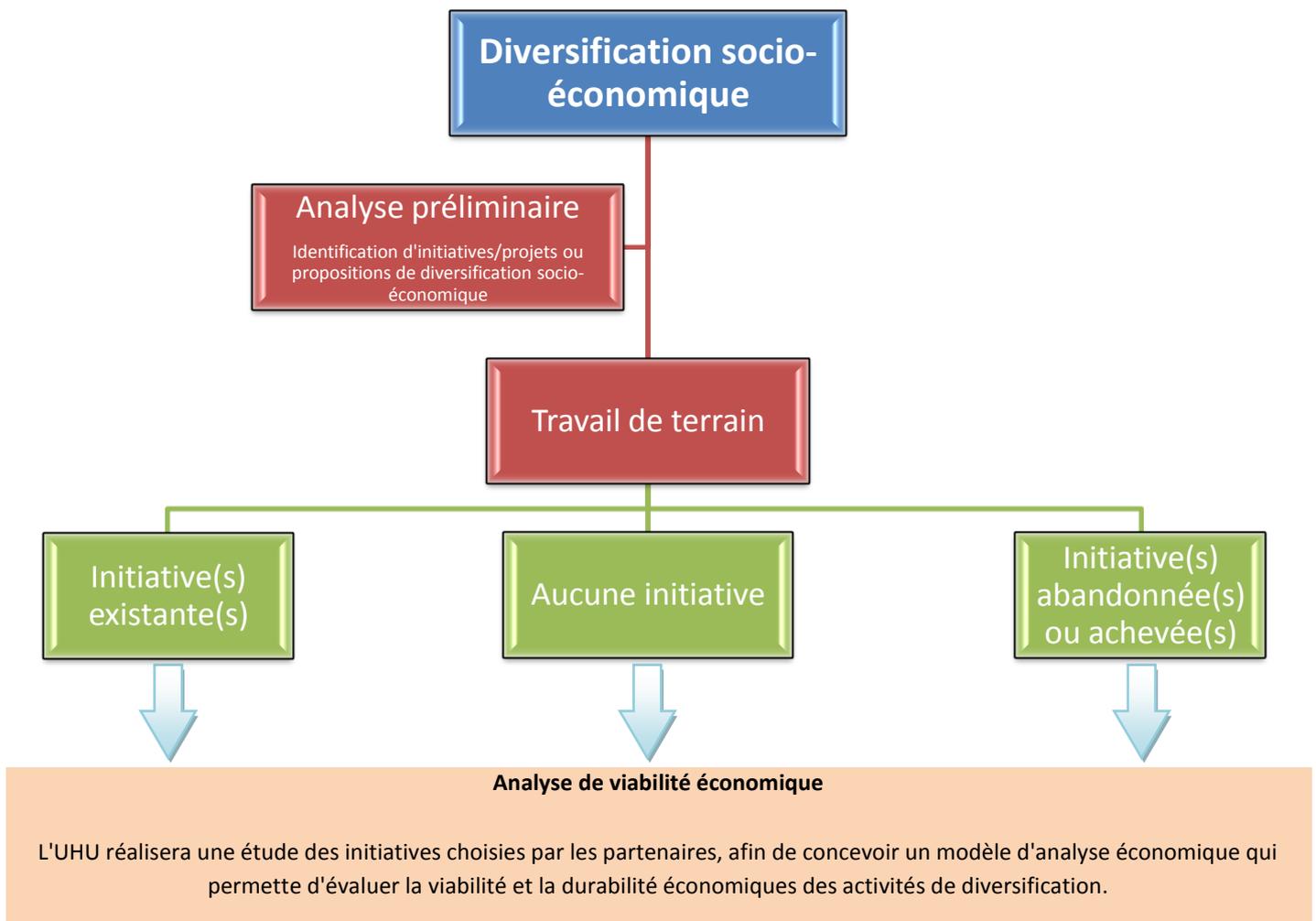
Source: CETMAR – Traduction : Aglia

La distinction qui est faite entre le tourisme et la restructuration est le maintien de l'activité principale de pêche ou non.

En France, compte tenu de l'**organisation** des milieux professionnels de la pêche et des cultures marines et des réformes en cours, l'Agria a décidé de ne pas s'intéresser à cette voie de diversification.

La Figure 2 présente le plan de travail ainsi que les utilisations qui seront faites des données collectées.

Figure 2 : Plan de travail du volet « diversification socio-économique ».



## 2 Bilan des enquêtes de terrain :

Devant le travail réalisé en Bretagne sur la pêche (Merrien & al, 2008) et les cultures marines (Besse & al, 2008) en termes de diversification, la présente étude est restée centrée sur les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Pays de la Loire.

En reprenant la classification présentée en Figure 1, les contacts pris peuvent être répartis comme suit (Tableau 1) :

<b>I. Production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Deux structures porteuses de <b>Contrats Bleus</b></li> </ul>
<b>II. Commercialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un pêcheur vendant une partie de sa production via des <b>AMAP</b></li> <li>▶ Un fondateur d'une association mettant en relation pêcheurs et consommateurs sur un <b>schéma type AMAP</b></li> <li>▶ Deux structures ayant développé des installations pour aider les pêcheurs à faire de la <b>vente directe</b></li> <li>▶ Une entreprise ayant un site internet de vente de produits de la mer ou "<b>e-commerce</b>"</li> </ul>
<b>III. Organisation</b>	
<b>IV. Restructuration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un mytiliculteur <b>reconverti</b> en promenade en mer/découverte de la mytiliculture et de l'ostréiculture</li> </ul>
<b>V. Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une structure porteuse d'un projet d'expérimentation du <b>pescatourisme</b></li> <li>▶ Trois ostréiculteurs qui ont participé à la mise en place de la <b>Route de l'Huître</b></li> <li>▶ Un ostréiculteur ayant une activité de promenade en mer/découverte de l'ostréiculture <b>durant l'été</b></li> <li>▶ Un pêcheur embarquant des passagers à titre non lucratif pour leur faire <b>découvrir la pêche professionnelle</b></li> <li>▶ Deux pêcheurs ayant une activité de promenade en mer/pêche loisir <b>durant l'été</b></li> </ul>

Tableau 1 : Répartition des contacts en fonction de la classification du projet PRESPO.

13 questionnaires (Annexe 1) ont pu être réalisés. L'analyse des résultats est présentée sous forme de matrice Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces.

### 2.1 Production :

#### 2.1.1 Les contrats bleus :

En signant un Contrat Bleu, le professionnel s'engage avant tout à être transparent sur son activité puisque dans les mesures obligatoires, il doit réaliser la pesée sous criée, et donc adhérer à une organisation de producteurs.

Les mesures complémentaires sont proposées par les professionnels eux-mêmes et peuvent être communes à plusieurs pêcheries (partenariat scientifique, mesures halio-environnementales, amélioration des pratiques de pêche, formation) ou spécifiques à chaque contrat en fonction de la pêcheries considérée.

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pêcheurs volontaires</li> <li>- responsabilisation des pêcheurs</li> <li>- valorisation du métier de pêcheur grâce à des engagements halio-environnementaux</li> <li>- diminution de l'effort de pêche</li> <li>- émergence d'un modèle économique novateur pour les entreprises de pêche</li> <li>- transparence de l'activité</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risque de déséquilibre de la répartition financière</li> </ul>
	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financement de l'Etat</li> <li>- financement FEP</li> <li>- coordination importante et efficace aux niveaux régional et national</li> <li>- démarche jugée positive par la Commission Européenne</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- remise en cause du système pour les années à venir</li> <li>- ne concerne pas tous les professionnels</li> <li>- enveloppe limitée</li> </ul>

Tableau 2: Analyse AFOM – Contrats Bleus.

### Conclusion :

Il ressort beaucoup d'aspects positifs de ces contrats bleus, notamment la responsabilisation et la force de proposition qui ont émané de la profession. C'est pourquoi, les professionnels souhaiteraient voir continuer cette démarche.

## 2.2 Commercialisation :

### 2.2.1 Vente en AMAP :

Le système d'AMAP provient de l'agriculture. Le principe clé des AMAP est d'établir un lien direct – sans intermédiaire - entre le producteur et le consommateur. En 2008, il existait déjà plus de 700 AMAP en France.

Récemment des AMAP ont été sollicitées pour proposer également des produits de la mer à leurs adhérents. Ainsi, certaines se sont tournées vers les pêcheurs pour les intégrer à leur réseau de producteurs, tandis que d'autres ont été créées pour répondre entièrement à cette demande.

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tarifs de vente plus intéressants pour le producteur</li> <li>- contribution à l'amélioration de l'image de la pêche en valorisant la pêche durable</li> <li>- vente de produits peu valorisés sur le marché classique</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité de vente limitée car les quantités doivent être constantes</li> <li>- temps important pour la préparation des "paniers"</li> <li>- horaires de récupération des paniers contraignants pour les consommateurs</li> </ul>
	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prix à l'achat plus faible pour le consommateur</li> <li>- approvisionnement de marchés éloignés</li> <li>- soutien des structures professionnelles* (comptabilisation dans logbook, approvisionnement en glace...)</li> <li>- baisse de certains prix de vente en criée</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éloignement des points de livraison</li> <li>- soutien des structures professionnelles* (refus de l'activité considérée comme incompatible avec la vente sous criée)</li> <li>- coût des investissements pour respecter la chaîne du froid</li> </ul>

Tableau 3: Analyse AFOM – Vente en AMAP. \* ce point peut être une opportunité ou une menace selon les ports de débarquement

## Conclusion :

La vente en AMAP est un système intéressant pour rapprocher producteurs et consommateurs mais elle nécessite des moyens et des outils qui représentent une charge supplémentaire de travail et financière pour les producteurs et/ou les bénévoles.

Elle doit être également encadrée afin que la production vendue via une AMAP soit comptabilisée pour la gestion des quotas et des ressources.

### 2.2.2 Vente directe :

Comme en témoigne les nombreux articles de presse et reportages de l'été 2009 (Annexe 2), la vente directe est un système de vente qui prend de plus en plus d'essor sur le littoral français. Elle peut être réalisée en fonction des saisons touristiques ou bien à l'année, comme c'est le cas à Cap Breton. Cependant, dans ce dernier cas, la vente directe s'avère être une nécessité compte tenu de l'éloignement de la criée de Ciboure.

	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
<b>Origine interne</b>	<b>Atouts</b> - tarifs de vente plus intéressants pour le producteur - contribution à l'amélioration de l'image de la pêche en valorisant la pêche durable - vente de produits peu valorisés sur le marché classique	<b>Faiblesses</b> - quantité limitée - temps important pour la vente ou mise à contribution d'une tierce personne
	<b>Origine externe</b>	<b>Opportunités</b> - prix à l'achat plus faible pour le consommateur - soutien des structures professionnelles* (comptabilisation dans logbook, approvisionnement en glace...) - baisse de certains prix de vente en criée

Tableau 4: Analyse AFOM – Vente directe. \* ce point peut être une opportunité ou une menace selon les ports de débarquement

## Conclusion :

Tout comme le système AMAP, la vente directe est un concept intéressant pour rapprocher producteurs et consommateurs mais elle nécessite aussi beaucoup d'investissements humains et financiers pour sa bonne réalisation. De plus, elle est très souvent saisonnière et ne peut être pratiquée toute l'année, remettant en cause toute la chaîne aval de vente.

C'est une pratique qui doit également être encadrée afin que la production vendue en direct soit comptabilisée pour la gestion des quotas et des ressources.

### 2.2.3 E-commerce :

Le e-commerce, ou vente par internet, est un système de vente des produits de la mer encore peu développé. La première entreprise à s'être lancée dans cette activité l'a fait il y a 3 ans à la suite de demandes des touristes qui souhaitaient retrouver des produits frais dans leurs assiettes en dehors des vacances. En 2009, un pêcheur a décidé de démarrer la même activité (Annexe 3).

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> - motivation pour développer le projet - prix plus attractif qu'en GMS - expédition rapide et donc livraison de produits frais - préparation adaptée à la demande du client	<b>Faiblesses</b> - restructuration interne - importance du temps de préparation des commandes
	<b>Opportunités</b> - communication sur la nécessité de manger des produits de la mer - fidélisation des clients - faible diversification des produits dans les terres	<b>Menaces</b> - éloignement des zones de livraison - formation hygiène - conception et coût des emballages
Origine externe		

Tableau 5: Analyse AFOM – E-commerce.

### Conclusion :

La vente par internet est un mode de vente très intéressant pour approvisionner des marchés éloignés en produits frais. Cependant, les investissements nécessaires en temps humain et financiers sont tels, qu'elle ne devient rentable qu'au bout de plusieurs années.

### 2.2.4 Restructuration :

La restructuration est un choix dépendant de nombreux facteurs (capacité d'adaptation du patron, possibilité d'investissements, motivation, âge...).

Dans le cas du mytiliculteur rencontré, le changement complet d'activité a été motivé par une demande incessante d'investissements (construction de cabanes, matériel...) et par une baisse des prix de vente.

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> - connaissance de la navigation - connaissance des métiers à découvrir (mytiliculture, pêche, ostréiculture) - bon contact avec les autres professionnels de la zone	<b>Faiblesses</b> - adaptation pédagogique nécessaire - obstacle de la langue - méconnaissance des outils de communication pour valoriser l'activité
	<b>Opportunités</b> - demande des touristes - bon accueil des professionnels pour faire découvrir leur métier et vendre leurs produits - initiative bien accueillie par les offices du tourisme	<b>Menaces</b> - météo - coût des formations - adaptation et coût des aménagements du bateau - pas d'aide financière - règles de sécurité régulièrement complétées
Origine externe		

Tableau 6: Analyse AFOM – Restructuration.

## Conclusion :

Que la restructuration concerne un conchyliculteur ou un pêcheur, elle pose la question de la rentabilité à plus ou moins long terme. En effet, est-il plus rentable et plus rapidement pour un professionnel de continuer d'investir dans son activité initiale ou bien de se reconverter ?

## 2.3 *Tourisme :*

### 2.3.1 *Pescatourisme :*

Durant l'été 2009, une expérimentation de pescatourisme a été entamée dans le Var, à l'initiative des professionnels (MPEA, avril 2009). L'activité proposée consistait en une matinée de découverte de la pêche artisanale, d'une durée de 3 à 4 heures (départ avant le levé du soleil, pour aller relever les filets de pêche posés la veille, retour à quai aux alentours de 10 h du matin pour visiter les marchés aux poissons locaux).

	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
<b>Origine interne</b>	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
	- connaissance de la navigation - connaissance de son métier et des autres métiers de la mer (mytiliculture, pêche, ostréiculture) - découverte du métier de pêcheur - meilleure valorisation des produits car les consommateurs ont assisté à leur pêche - diminution de l'effort de pêche - cahier des charges très strict	- capacité limitée pour l'accueil de passagers - limitation à quelques bateaux respectant les règles du cahier des charges du projet
<b>Origine externe</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- demande des touristes - demande des structures touristiques - demande de développement par les communautés de pêcheurs et leurs élus - projet sur financement FEP	- météo - adaptation et coût des aménagements du bateau - obstacles des règles de sécurité - obstacles des règles fiscales - uniquement à titre expérimental

Tableau 7: Analyse AFOM – Pescatourisme.

## Conclusion :

Cette expérimentation a permis de mettre en exergue quelques points clés, indispensables à la mise en place de l'activité de pescatourisme et à son bon fonctionnement (MPEA, octobre 2009) :

- ▶ Répondre à un cahier des charges ou une charte de bonne conduite ;
- ▶ Organisation des réservations indispensables (via une structure touristique, une association, un comité des pêches...) ;
- ▶ Evaluation de l'activité par la réalisation d'enquêtes de satisfaction ;
- ▶ Couverture médiatique.

Le développement du pescatourisme est actuellement très sollicité par les professionnels de la façade Aglia, comme en témoignent les demandes récurrentes. C'est la raison pour laquelle, une partie lui est consacrée dans ce rapport.

### **2.3.2 Route touristique :**

Le type de route touristique le plus répandu concerne actuellement les sites ostréicoles. En effet, chaque bassin possède sa Route de l'huître qui permet de découvrir les claires, les cabanes ostréicoles et de déguster les produits.

Ici, on ne présentera pas d'analyse AFOM car l'objectif était d'étudier cette activité pour en comprendre l'organisation et le fonctionnement afin de pouvoir transférer les points positifs vers d'autres activités.

Partie d'une initiative des professionnels dans les années 2000, la Route de l'Huître et du patrimoine Maritime du Bassin d'Arcachon, s'est peu à peu structurée autour d'une association qui prenait en charge les réservations pour l'embarquement de passagers pour la découverte des parcs à huîtres dans le bassin. Les ostréiculteurs et leurs installations répondaient à une charte de qualité et de sécurité. Le travail de communication a également pris une part très importante dans le développement de cette activité, tout comme l'analyse des enquêtes de satisfaction. Mais, au fil des années, les réglementations de sécurité et la fiscalité sont devenues de plus en plus contraignantes, ce qui a, petit à petit, fait péricliter le projet.

### **Conclusion :**

Les points forts qui ressortent sont les mêmes que ceux de l'expérimentation du pécaturisme dans le Var.

Par contre, il est important de souligner que pour la pérennisation de ces deux types d'activités, il est nécessaire de travailler sur les réglementations et sur la fiscalité afin de limiter les contraintes imposées aux professionnels pour qu'ils ne se transforment pas en personnel administratif dans un premier temps, avant de baisser les bras, dans un second temps.

### **2.3.3 Promenade en mer :**

La promenade en mer est une activité que les professionnels rencontrés pratiquent à défaut de pouvoir faire du pécaturisme. En effet, malgré les notes de la DAM de janvier et juillet 2007, de nombreux quartiers maritimes de la façade Aglia obligent les navires à se désarmer à la pêche pour s'armer en tant que navires de charge s'ils veulent embarquer des passagers.

Cette activité consiste donc en l'embarquement de passagers soit pour une journée de simple promenade en mer, soit pour une journée de pêche sportive à la canne.

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> - connaissance de la navigation - connaissance de son métier et des autres métiers de la mer (mytiliculture, pêche, ostréiculture) - approche du milieu de travail (parc à huitres, zones de pêches...) - diminution de l'effort de pêche	<b>Faiblesses</b> - adaptation pédagogique nécessaire - obstacle de la langue - méconnaissance des outils de communication pour valoriser l'activité
	<b>Opportunités</b> - demande des touristes - initiative bien accueillie par les offices du tourisme	<b>Menaces</b> - météo - coût des formations - adaptation et coût des aménagements du bateau - pas d'aide financière - règles de sécurité régulièrement complétées - réglementation imposant de changer de statut de navigation - régime fiscal
Origine externe		

Tableau 8: Analyse AFOM – Promenade en mer.

### Conclusion :

La promenade en mer est un palliatif peu satisfaisant pour ceux qui la pratiquent au regard du pescatourisme, qui devrait normalement pouvoir être développé. En effet, le fait d'être armé en navire de charge pour une période déterminée, les empêchant de pêcher et de vendre quand la météo ne permet pas l'embarquement de passagers, pénalisent financièrement les professionnels.

### 2.3.4 Transport de passagers à but non lucratif :

Là encore il s'agit d'une alternative au pescatourisme. Le pêcheur rencontré a décidé de proposer ces embarquements comme un service complémentaire et gratuit de l'activité de chambres d'hôte proposée par son épouse. Restant armé à la pêche, il ne peut embarquer que 2 passagers et avaient déjà anticipé toutes les normes de sécurité lors de la construction de son navire en décembre 2007.

	Positif	Négatif
Origine interne	<b>Atouts</b> - connaissance de la navigation - connaissance de son métier et des autres métiers de la mer (mytiliculture, pêche, ostréiculture) - découverte du métier de pêcheur - meilleure valorisation des produits - diminution de l'effort de pêche	<b>Faiblesses</b> - adaptation pédagogique nécessaire - capacité limitée pour l'accueil de passagers
	<b>Opportunités</b> - demande des touristes - complémentarité avec une activité touristique à terre (gîte, chambre d'hôte...)	<b>Menaces</b> - météo - coût des formations - adaptation et coût des aménagements du bateau - pas d'aide financière - règles de sécurité régulièrement complétées - pas de rémunération à cause de la réglementation imposant de changer de statut de navigation
Origine externe		

Tableau 9: Analyse AFOM – Transport de passagers à but non lucratif.

## **Conclusion :**

Le transport de passagers à but non lucratif est également peu satisfaisant pour les professionnels puisqu'ils n'en retirent aucun bénéfice, si ce n'est celui de faire découvrir le métier de marin-pêcheur dans des conditions réelles. Pourtant, la limite entre cette activité et le pescatourisme reste ténue.

## **3 La problématique du pescatourisme :**

### **3.1 Bilan de l'activité depuis 2007 :**

Le pescatourisme est une activité permettant « aux pêcheurs professionnels, à titre d'activité complémentaire rémunérée, d'accueillir à bord de leur navire, des personnes dans la perspective de leur faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin » (Chaudouard, 2007). Cette définition est tout à fait transposable à la conchyliculture.

Cette activité est à différencier de la ballade en mer/pêche loisir que quelques pêcheurs professionnels ont déjà développée puisque dans le cas du pescatourisme, il s'agit clairement de faire vivre une journée de pêche professionnelle typique, telle que les marins-pêcheurs la pratiquent au quotidien. D'autre part, dans le premier cadre d'activité, les professionnels doivent désarmer leur navire à la pêche pour l'armer en tant que navire de charge, alors que pour le pescatourisme, le bateau n'a pas besoin de changer de statut.

Cette activité ne fait à l'heure actuelle pas vraiment partie de la réglementation pêche en vigueur en France. Pourtant une législation spécifique a été mise en place en Italie depuis 1982, et de nombreuses expériences individuelles comme collectives ont vu le jour en France, dans un cadre juridique incertain. C'est pourquoi, les deux notes de la DAM de 2007 avaient pour objectif de la permettre à titre d'expérimentation durant l'été 2007. A l'issue d'une première saison, un bilan devait être effectué pour connaître les attentes des touristes, mais également des professionnels quant au développement du pescatourisme. Ce travail de synthèse n'a malheureusement pas été réalisé et les contacts pris dans les 4 régions de la façade Adria auprès des services des Affaires Maritimes et des CSN montrent que :

- ▶ En Bretagne, les CSN valident ou non la possibilité d'embarquer des passagers, mais aucun recensement n'a été effectué pour le pescatourisme. A noter l'exception Haliotika ;
- ▶ En Pays de la Loire, en 2008, 1 seul navire de pêche a fait une demande et a pratiqué le pescatourisme mais la saison n'a pas été très bonne en raison de la mauvaise météo. Par contre, plusieurs bateaux de pêche pratiquent la promenade en mer/pêche de loisir ;
- ▶ En Poitou-Charentes, aucun navire n'a fait de demande pour du pescatourisme depuis la mise en place des notes en 2007. Seul 1 navire de mytiliculture s'est complètement reconverti vers la promenade en mer/pêche loisir et 1 navire d'ostréculture pratique également la promenade en mer/pêche loisir durant l'été ;
- ▶ En Aquitaine, pas de pescatourisme développé, seulement de la promenade en mer/pêche de loisir, tout particulièrement dans le bassin d'Arcachon.

Pour palier à ce manque, une nouvelle réglementation pêche devrait voir le jour courant 2010, incluant désormais un paragraphe sur le pescatourisme. C'est en prévision de cette refonte qu'a été

rédigé le rapport de *Argire, 2009*, qui conclut sur l'intérêt du développement du pescatourisme pour les professionnels et sur la nécessité de bien définir les aspects réglementaires.

### **3.2 Attentes des professionnels :**

Les remarques qui ont été faites par certaines personnes contactées ou transmises par les Comités Régionaux et Locaux sont toutes très favorables au développement du pescatourisme. Mais reste toujours deux obstacles majeurs à sa mise en place : la réglementation et la fiscalité.

En effet, nombre de professionnels se sont penchés sur la question mais, outre les coûts des travaux d'aménagement à réaliser, sans parler de la communication à mettre en place autour d'une telle activité pour qu'elle se développe et devienne rentable, ils doivent également faire face aux lourdeurs administratives pour obtenir les autorisations et beaucoup finissent par abandonner. Ils regrettent tous qu'une telle activité ne puisse voir le jour, d'autant qu'ils ont connu l'époque où ils pouvaient emmener de la famille ou des amis à bord.

Pour abonder dans ce sens, le CCR Sud a rendu un avis (Annexe 4) à la Commission Européenne en l'encourageant à promouvoir cette activité auprès des Etats Membres, notamment via la nouvelle Politique Commune des Pêches, afin de modifier la réglementation et de faciliter les investissements pour les navires de pêche professionnelle. La réponse de la Commission a été favorable (Annexe 5).

### **3.3 Travail sur la réglementation :**

Pour pouvoir intégrer le pescatourisme dans la nouvelle réglementation pêche, il faudrait proposer une modification des définitions législatives et réglementaires des activités de pêche maritime (aujourd'hui limitées à la capture d'animaux ou de végétaux marins) pour qu'elles puissent intégrer le pescatourisme.

La prise en compte des activités de diversification dans la définition des activités agricoles paraît être un modèle satisfaisant sur lequel pourrait s'appuyer le secteur des pêches. Deux solutions sont ainsi envisageables, toutes deux prônant un élargissement de la définition des pêches maritimes, mais à un degré différent :

- ▶ Elargissement de la définition, sur le modèle de l'agriculture, aux activités étant dans le prolongement de l'acte de production ou ayant pour support l'exploitation (pourraient ainsi être intégrées, au-delà du pescatourisme, les activités d'observation scientifique, de participation à des actions de dépollution, etc.) ;
- ▶ Elargissement de la définition des activités de pêche maritime uniquement aux activités de pescatourisme, ce qui nécessiterait d'arrêter une définition précise de l'activité de pescatourisme et de proposer un cadre fiscal et social adapté à sa pratique.

### **3.4 Travail sur la fiscalité :**

Les activités de diversification engendrent pour les pêcheurs, l'application de régimes fiscaux différents, entraînant une lourdeur administrative qui provoque bien souvent des omissions de déclarations. Il serait opportun de lever ces obstacles. Des aménagements spécifiques ont été prévus pour l'agriculture, secteur dans lequel les activités de diversification vers le tourisme bénéficient du régime de TVA simplifié appliqué à l'activité principale.

Un aménagement de ce type pourrait être mis en place pour le traitement des activités de diversification de la pêche de manière à bénéficier de l'exonération de TVA et de taxe professionnelle. Une réflexion dans ce sens avec la mise en place éventuelle de seuils financiers pourraient être lancée pour rattacher les revenus engendrés par les activités complémentaires à ceux de l'activité principale.

De même pour le régime social lié à la mise en œuvre d'activité de type pescatourisme, il conviendrait de clarifier une interprétation possible de la loi de 1997 permettant de rattacher les activités de diversification à l'activité principale de pêche.

## CONCLUSION :

---

Les enquêtes réalisées sur le terrain dans le cadre du projet PRESPO ont permis de dresser une liste, non exhaustive, des activités de diversification qui s'offrent aux professionnels de la pêche et des cultures marines. Elles sont diverses et variées et concernent plusieurs niveaux de travail. Mais d'une manière générale, elles demandent un investissement en temps humain très important, voire parfois des investissements financiers.

Il apparaît cependant que les demandes d'informations et de soutien transmises par les structures professionnelles s'orientent pour la plupart vers le pescatourisme, activité qui reste difficile à transposer d'un quartier maritime à un autre.

En se basant sur l'expérimentation réussie dans le Var et en partenariat avec le CNPMM, l'Agria va travailler en 2010 sur ce sujet (Annexe 6) afin d'aboutir à :

- ▶ Un bilan précis des expérimentations depuis 2007 ;
- ▶ Une définition consensuelle du pescatourisme ;
- ▶ Une modification des définitions législatives et réglementaires des activités de pêche maritime ;
- ▶ La validation d'un cadre fiscal et social adapté à la pratique du pescatourisme.

## LEXIQUE

---

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AZTI : Centro Tecnológico del Mar y los Alimentos

CCR Sud : Conseil Consultatif Régional pour les eaux occidentales australes

CEP : Centro de Experimentación Pesquera

CETMAR : Centro Tecnológico Del Mar

CSN : Centre de Sécurité des Navires

DAM : Direction des Affaires Maritimes

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FEDER : Fonds Européens de Développement Régional

FEP : Fond Européen pour la Pêche

FEUP : Faculdade de Engenharia da Universidade do Porto

IFAPA : Instituto andaluz de investigación Y Formación Agraria, Pesquera, Alimentaria y de la Producción Ecológica

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IPIMAR : Instituto Nacional de Recursos Biológicos

PRESPO : Pêche RESPOnsable

RICEP : Réseau d'Information et de Conseil en Economie des Pêches

UCA : Universidad de Cádiz

UHU : Universidad de Huelva

## BIBLIOGRAPHIE

---

Argire H., Mai 2009. *La Règlementation en matière de sécurité des passagers sur les navires de pêche pratiquant l'écotourisme*. 42p.

Besse T., Lesueur M., Boude J.P., Folliard G., Juin 2008. *Diversification des activités de cultures marines en Bretagne : acceptabilité et conditions de développement*. 71p.

Chaudouard P., Mars 2007. *Le pesca tourisme : cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines*. 93p.

Merrien V., Lesueur M., Boude J.P., Folliard G., Juin 2008. *Diversification des activités de pêche en Bretagne : Acceptabilité et conditions de développement*. 73p.

MPEA (Marco Polo Echanger Autrement), Avril 2009. *Le Pescatourisme sur le littoral varois : une diversification des activités de la pêche traditionnelle par le biais de l'activité touristique*. 6p.

MPEA (Marco Polo Echanger Autrement), Octobre 2009. *Pescatourisme 83: Bilan synthétique de l'expérimentation du pescatourisme durant l'été 2009*. 8p.

### **Bibliographie réglementaire :**

Note du 11 janvier 2007 sur le Transport de passagers sur les navires de pêche inférieurs à 24 mètres.

Note du 20 juillet 2007 portant extension de la note du 11 janvier 2007 aux navires de pêche embarquant des passagers éco touristes.

Loi n°97-1051 du 18 novembre 1997 d'orientation sur la pêche maritime et les cultures maritimes (art. 1<sup>er</sup> & 32).

## **ANNEXES**

---

1. Questionnaire d'enquête
2. Articles de presse sur la vente directe
3. Article de presse sur le e-commerce
4. Avis du CCR Sud sur le pescatourisme
5. Réponse de la Commission Européenne à l'avis du CCR Sud sur le pescatourisme
6. Courrier commun AGLIA/CNPMEM/Association Marco Polo à la DAM

# Annexe 1 : Questionnaire d'enquête



Investir dans notre futur commun

## DIVERSIFICATION SOCIOECONOMIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE

Questionnaire général

Questionnaire n°

Questionnaire à l'attention des zones ou entités où il n'y a pas d'activité de diversification socioéconomique implantée

Date de l'entrevue: / /

Lieu:

Entité/ Agence/ Organisme [nom]:

Représentant(e):

Date de contact :

Interviewé (es):

Nom	Poste

Membre d'un réseau ou d'un groupe à portée locale ?

Oui  Indiquer le nom: .....

Non



Avec la participation de l'Union Européenne  
Projet cofinancé par le FEDER



Investir dans notre futur commun

## A. RESUME DES DONNEES DE BASE

### A.1 Identification

Nom	
Activité principale	
Autres activités	
Année de création	
Forme juridique	Entreprise <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Fondation <input type="checkbox"/> Collectif du secteur de la pêche <input type="checkbox"/> Administration publique <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Indiquer: .....

### B1. Scénario critique

Identification des problèmes sur lesquels il faut agir	
Actions les plus urgentes	
A votre avis, quels mécanismes faudrait-il pour réaliser ces actions ?	

### B2. Hypothèses

3.1 Le manque de diversification d'activités du secteur de la pêche est du au fait que :	Très probable	Probable	Peu Probable	Très peu probable
--	---------------	----------	--------------	-------------------



Avec la participation de l'Union Européenne  
Projet cofinancé par le FEDER





- la situation du secteur est bonne et il n'est pas nécessaire de diversifier l'activité				
- la situation du secteur n'est pas bonne, mais la diversification d'activités n'est pas une alternative pour la résoudre				
- le secteur ne connaît pas les possibilités de diversification socio-économique				
- le secteur manque de la formation nécessaire pour entamer ce type d'activités				
- le secteur manque d'acteur pouvant entreprendre ce type d'initiatives				
- les Administrations publiques compétentes ne soutiennent pas la diversification du secteur				
- il n'existe pas d'aides officielles qui contribuent à financer ces activités				

**B3. Interaction du secteur de la pêche avec d'autres activités**

Participation aux projets d'organismes non liés au secteur de pêche/aquaculture	
Implication et interaction avec les Administrations publiques	
Implication et interaction avec une entreprise privée	
Application de technologie et de connaissances qui viennent d'autres domaines	



Avec la participation de l'Union Européenne  
Projet cofinancé par le FEDER



Interaction avec des projets de R&D	
Interaction avec des projets européens	

**C. EVALUATION FINALE**

C1. A votre avis, quel type de mesures pourraient être adoptées pour promouvoir la diversification socio-économique du secteur de la pêche ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C2. Considérez-vous que l'échange d'expériences avec des initiatives promues dans d'autres zones de pêche de l'Arc Atlantique serait positif pour le secteur ?

OUI	NON	NSPP	Autres (spécifiez)

**D. OBSERVATIONS**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Avec la participation de l'Union Européenne  
Projet cofinancé par le FEDER

# Saint-Gilles-Croix-de-Vie

## La vente directe se développe sur le port

Du bateau au consommateur, c'est le concept de commercialisation initié par plusieurs patrons pêcheurs qui vendent directement sur le quai.

Depuis le printemps dernier, la vente directe se développe sur le bassin des côtiers, sur le port de pêche. Plusieurs patrons de la petite pêche ont pris le parti de s'installer sur le quai avec leur étal, dans l'enceinte du port.

« J'ai commencé la saison en proposant du poisson : de la sole, du merluchon, du tacaud... Depuis quelques semaines, c'est la saison de la crevette. Et cela devrait durer jusqu'aux fêtes du Nouvel an. » Ensuite, il devrait y avoir une interruption pendant la pêche à la civelle qui mobilise de nombreux armements côtiers.

### Vente populaire

« Depuis que je vends ma pêche en directe, j'apprécie les contacts avec les clients qui sont très demandeurs de conseils et de détails sur le métier de marin. » Au moins deux bateaux sont représentés sur les quais. L'un au coin du bassin de

la petite pêche et un autre étal sur le quai Marcel Bernard, côté mairie.

Cette technique de vente jugée rentable par l'armateur interrogé n'est pas très usitée en Vendée, hormis sur certains sites dépourvus de criée. « Cela change un peu mes habitudes de pêche. Par exemple, le mardi, je relève plus de casiers car je ne suis pas tenu par l'heure de la vente de 14 h 30. »

Ce mode de commercialisation diversément apprécié dans la filière, est légal dans l'enceinte du port et très populaire dans certaines régions comme en Méditerranée et en Bretagne.

Vente directe de crevettes roses vivantes le mercredi et le samedi de 10 h à midi au port de pêche.

*C'est la saison de la crevette sur le port de pêche.*

## L'activité de pêche

La cité de CAPBRETON est née de la mer et son port a toujours été tourné vers le commerce et la pêche.



Face à l'estacade, d'une profondeur abyssale (3400m), le GOUF de CAPBRETON est une fosse marine dont l'origine reste mystérieuse. Le calme et la température de ses fonds recèlent des **trésors de pêche** et constituent un havre de tranquillité.

Les marins pêcheurs vendent directement sur le Port le produit de leur pêche, garantissant ainsi qualité et fraîcheur extrême.

Site du port de Capbreton : <http://pagesperso-orange.fr/portcapbreton/cadre6.htm>

## Annexe 2 : Articles de presse sur la vente directe

Le Marin - 10/07/09

### côtiers

## La tentation de la vente directe

Alors que la criée côtière attire des pêcheurs à 100 km de Concarneau, certains patrons préfèrent jouer la carte de la vente directe, comme Bertrand Le Pape, deuxième vice-président du comité local.

Pêcheur depuis l'âge de 18 ans, et aujourd'hui âgé de 45 ans, Bertrand Le Pape a été patron au large pendant 20 ans. « J'ai ensuite commandé un gros côtier à Saint-Guénolé mais je n'ai pas pu stabiliser les équipages malgré les salaires. Il y a 3 ans, j'ai donc choisi de travailler seul avec un canot d'occasion de 7,30 mètres, le « À la Vie », que j'exploite en baie de Concarneau à partir de Port-la-Forêt. »

Le pêcheur opère en polyvalence, alternant casier, filet et palangre. « Je varie les techniques toute l'année car, pratiquant la vente directe, je dois pouvoir présenter une variété de produits comme le merluchon, le lieu jaune, le rouget, la raie, le bar, la dorade, la sardine. »

À terre, Bertrand Le Pape a choisi de vendre son poisson sur la place de sa commune, à Saint-Évarzec. Il vient d'abandonner la vente en fourgon, peu pratique, pour un point de vente fixe, une baraque en bois aux normes, avec étal et chambre froide.

Le prix de son indépendance

est une organisation du travail en double journée. « Le matin, à la belle saison, je pars vers 3 h 30 pour revenir à 13 ou 14 h, explique-t-il. De 16 h 30 à 19 h 30, je deviens commerçant. » Et ceci 6 jours sur 7. Un rythme trépidant qui n'est cependant pas le même en hiver ou même à la belle saison quand le temps est mauvais.

« J'ai choisi la vente directe parce que les prix sont trop bas en criée, reprend le patron. Tous les petits métiers travaillent ainsi, sauf ceux qui ont payé leur maison et leur bateau. Mon statut permet le commerce de détail jusqu'à 100 kg par jour. Il existe une demande pour du poisson frais du jour et non travaillé. Et dans mon activité, tout est déclaré. » De tels choix ne sont cependant possibles qu'avec des productions réduites en tonnage.

« Nos métiers font vivre le port ». Bertrand Le Pape siège au comité local avec son second, Jean-Paul Le Carre. « Nous avons voulu intégrer le comité pour avoir une vue sur



Bertrand Le Pape a choisi de vendre son poisson lui-même. Il a installé une cabane en bois aux normes, avec étal et chambre froide.

ce qui se passe au port. En cas de modification dans l'organisation, nous demandons que tout soit fait dans les règles de l'art pour que nos métiers disposent de bonnes installations.

Si l'on veut nous changer de place, il faudra des structures adaptées à notre travail. Nous avons besoins de pontons mais aussi d'une cale inclinée pour le déchargement du poisson et

le chargement de notre matériel. L'évolution de Concarneau ne pourra se faire que dans la concertation, d'autant plus que ce sont désormais nos métiers qui font vivre ce port. »

Ouest France - 15/10/09

## J'achète mon poisson en ligne

Les nouvelles méthodes de conservation permettent de l'expédier dans toute la France. Tout frais et commandé sur Internet.

**Directement du pêcheur.** Après un maître-pêcheur de La Cotinière (sur l'île d'Oléron) qui exploite *monpoisson.fr*, c'est, pour la première fois, un pêcheur qui met son poisson en ligne en ouvrant le site *poissonfrais.fr*. 60 % des produits proposés par Julien Loussouarn ont été pêchés par les treize chalutiers hauturiers de l'entreprise familiale, l'armement Le Houle, de Saint-Guénolé-Penmarc'h (Finistère). Le reste, notamment le bar de la pêche côtière, est acheté sous les criées du pays bigouden.

**En 24 heures.** Je reçois des amis vendredi midi. Il n'est pas trop tard pour passer commande le mercredi après-midi. Le cyber-poissonnier de Penmarc'h s'approvisionne aux aurores le jeudi, à la débarque, pour livrer vendredi à 13 h, dernier délai. La Cotinière promet 24 heures chrono.

**Partout en France.** Un camion de marée réfrigéré ne se déplace pas au fin fond de la Corrèze pour un kilo de poisson, ni même quelques kilos.

Pour toucher l'ensemble de la France, les cyber-poissonniers doivent inventer des conditionnements pratiques, étanches, qui peuvent rouler avec des colis ordinaires à température ambiante. Le poisson de Penmarc'h voyage avec des transporteurs comme Maury et UPS. Celui de la Cotinière vient par Chronopost.

**Fraîcheur garantie.** Le poisson n'a pas séjourné plusieurs jours en réserve, promet Julien Loussouarn. C'est le dernier débarqué qui est livré, en flux tendu. Pour l'acheminement, il a conçu des cartons isothermes et des barquettes sous vide. Les filets reposent sur un lit de bulles réfrigérantes. À La Cotinière, on utilise une enveloppe Cold Box, qui devient isolante quand on la gonfle.



Des filets haut de gamme en barquette réfrigérée sous vide, directement du pêcheur au consommateur.

**Diversité.** Cabillaud, sole, bar, églefin, merlan, etc. Et bientôt de la langoustine à Penmarc'h. La Cotinière livre aussi des huîtres et du bar d'élevage.

**Prix.** 16,15 € les 360 gr de cabillaud chez *poissonfrais.fr*, ce n'est pas si cher pour le service : on a affaire à des filets (ne pas comparer avec le poisson entier et sa tête), du haut de gamme travaillé uniquement à la main comme pour les grands restaurateurs parisiens. Pas un gramme de déchet ni d'arête. Du prêt à poêler.

On trouve aussi des espèces moins nobles et plus abordables : le dos de lieu noir à 16,50 € le kilo chez *monpoisson.fr* qui propose aussi du homard à 68,85 € le kilo.

**Transport gratuit.** À partir de 100 € de commande, pas de frais de transport chez les deux cyber-poissonniers. Le pêcheur de Penmarc'h suggère donc à ses clients de réaliser des achats groupés, avec livraison dans un même dépôt, pour alléger le prix.

**Raymond COSQUÉRIC.**



**Avis 14 – Juillet 2009**

❖ **Demande du CCR Sud pour un encouragement au développement de l'activité de pêche-tourisme : modification de la réglementation et facilitation d'investissements pour les navires de pêche professionnelle.**

\*

Le CCR Sud insiste sur le fait que cette activité n'est pas, dans sa proposition, le développement d'une activité touristique indépendante mais bien une source de diversification, un complément en termes de chiffre d'affaire pour des bateaux et des entreprises de pêche professionnelle (navires de troisième liste).

\*

De nombreuses flottes de la façade du CCR Sud connaissent les mêmes difficultés : surexploitation de certaines ressources halieutiques, problèmes de commercialisation, manque de relève générationnelle, etc. La pratique de l'activité de pêche-tourisme par les navires professionnels est l'une des options de diversification offrant un fort potentiel pour des régions côtières, attirant un afflux touristique important.

En tant qu'offre culturelle en matière de loisirs, le développement de cette activité, en plus de pouvoir améliorer la rentabilité du secteur, jouerait un rôle important dans la découverte de la culture de la mer et des hommes qui en vivent. Alors que le tourisme de masse peut constituer une menace pour le maintien et la cohésion des communautés côtières, le développement de cette activité participerait au contraire au renforcement des identités culturelles. Et le CCR Sud note que les activités de diversification pour le secteur de la pêche sont considérées au sein de la politique communautaire, comme étant l'un des axes du Fonds Européen de la Pêche.

Une demande dans ce sens a ainsi été faite par les professionnels des îles Canaries où un climat printanier règne la majeure partie de l'année et où de nombreuses « zones de calme », situées au sud-ouest des îles garantissent la pratique de l'activité durant presque toute l'année.

Dans d'autres régions d'Espagne, notamment en Galice, un certain nombre d'activités sur terre destinées aux scolaires et aux touristes ont été développées ces dernières années, telles que la visite des halles à marée, une promenade accompagnée par des pêcheurs de coquillage, des ateliers sur les thèmes en relation avec la pêche, etc.





Au niveau national espagnol, il convient de souligner la réalisation du projet SAGITAL « Services d'Adaptation pour la Gestion d'Initiatives de Pêche Touristique dans les zones littorales », dans le cadre de l'initiative EQUAL du fonds social européen. Ledit projet a été développé en Andalousie, dans les Asturies et aux Canaries.

Il convient également de souligner la mise en place de journées telles que celle qui s'est tenue à Gran Canarias en mars 2008, organisée par le Conseil de Gran Canarias, et à laquelle ont collaboré le Département de la Pêche du Gouvernement des Canaries, l'Université de La Laguna et l'Institut Canarien de Sciences Marines.

Lors de la mise en place de ces projets et de ces journées, il est clairement apparu que le cadre législatif actuel ne permettait pas le développement de l'activité. Il est nécessaire d'apporter des modifications à la réglementation de la pêche, dans la mesure où l'activité de pêche-tourisme n'y est pas associée. Il est également essentiel d'apporter des modifications en ce qui concerne la sécurité maritime (conditionnement des navires), les autorités portuaires, etc. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place un certain nombre de réformes dans les réglementations nationales mais aussi communautaire.

**Au niveau national**, le CCR Sud suggère qu'un groupe de travail réunissant des techniciens des différents ministères concernés et autres organismes impliqués, et des représentants du secteur des pêches soit organisé. Afin que le développement de cette activité soit bien une diversification de la pêche artisanale et non une activité uniquement touristique, il est nécessaire que ces groupes de travail soient animés et coordonnés par le propre secteur de la pêche.

**Au niveau communautaire**, le CCR Sud demande à la Commission Européenne la préparation d'une réglementation qui établirait un cadre et des orientations communautaires pour la réglementation de la pêche-tourisme.

Enfin, le CCR Sud fait remarquer que, une fois cette réglementation approuvée, il s'avérerait nécessaire d'avoir recours aux subventions nécessaires pour le développement de l'activité : réformes des navires de pêches en termes de sécurité, installations sur terre (centres de visiteurs, etc.).

Traduction de la note 10577 du 21.09.2009 de la Commission Européenne.

Bruxelles,  
MARE A2/CL/ib D (2009)

CCR Sud  
6 rue Alphonse Rio  
56 100 Lorient  
FRANCE

**Sujet : Pesca tourisme**

Cher M. Badiola,

Merci d'avoir fourni l'avis du CCR Sud sur le pesca tourisme.

Premièrement, j'aimerais souligner la distinction entre le pesca tourisme réalisé par des embarcations professionnelles en complément d'activité et la pêche récréative qui est réalisée par des embarcations sans licence professionnel de pêche. Je comprends que votre avis fait référence au premier cas.

La Commission considère que la combinaison de l'activité professionnelle de pêche avec les voyages de pesca tourisme peuvent contribuer à une activité de pêche durable aussi bien du point de vue économique que social. Cela est particulièrement le cas dans les régions touristiques et pour les flottes de petite échelle.

Bien que le pesca tourisme ne soit pas explicitement définis dans le droit Communautaire, le cadre juridique actuel permet aux Etats Membres d'autoriser et de réguler cette pratique. Le pesca tourisme est déjà développé dans certains Etats Membres.

Puisque le pesca tourisme est effectué par des embarcations de pêche professionnelle, un soutien financier pour les actions dans le domaine du pesca tourisme est aujourd'hui possible, sous les dispositions du Fond Européen pour la Pêche.

Ceci étant dit, il est il peut être approprié se de rapporter aux différents aspects du pesca tourisme et de considérer s'il serait nécessaire ou approprié de l'inclure dans le cadre juridique du droit Communautaire. Les discussions en cours sur la réforme de la Politique Commune de Pêche donnent l'opportunité de faire cela et votre avis sera étudié dans ce contexte.

Bien Cordialement,



Fokion FOTIADIS

Le 10 novembre 2009,

A  
G  
L  
I  
A



**DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES**  
**Monsieur CAZE, Directeur**

Arche Sud  
92055 La Défense Cedex



Copie pour information à :  
Monsieur Mauguin, Directeur de la DPMA  
Monsieur LEGER, DGITM/DAM/SM2  
Monsieur Gortais, DGITM/DAM/SM

Dossier suivi par : M<sup>lle</sup> Aline DELAMARE – Aglia – [delamare.aglia@orange.fr](mailto:delamare.aglia@orange.fr)  
M. Jean-Pierre BOSSET – CNPMEM - [jpbosset@comite-peches.fr](mailto:jpbosset@comite-peches.fr)  
M. Rémi BELLIA – Association Marco Polo - [remibellia@marcopolo.asso.fr](mailto:remibellia@marcopolo.asso.fr)

**Objet :** Informations au sujet du travail sur le pescatourisme mené sur le littoral français et sur la création d'un groupe de travail dédié à cette thématique.

**Pièces jointes :** Synthèse du rapport « *Le pescatourisme : Cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines* » (Mars 2007).

Résultats de l'expérimentation pescatourisme menée dans le Var par l'association Marco Polo.

Monsieur le Directeur,

L'AgLIA (Association du Grand Littoral Atlantique), le CNPMEM (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et l'Association Marco Polo, en collaboration avec le CLPMEM du Var, travaillent actuellement au développement et à la mise en place de l'activité de **pescatourisme** sur le littoral français.

Le pescatourisme a fait l'objet d'une étude, en 2006 et 2007, dans le cadre du programme DEFIS-EQUAL, qui a permis d'aboutir à une synthèse réglementaire. A la suite des entretiens réalisés par l'AgLIA lors de cette étude et de la publication du rapport AgLIA « *Le pescatourisme : Cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines* » (Mars 2007), un travail a été mené par le Bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité des navires (SM2) sur le cadre réglementaire du transport de passagers. Cela a conduit à la publication de deux notes de la DAM :

- ▶ Note du 11 janvier 2007, relative à l'embarquement occasionnel de passagers sur les navires de pêche ;
- ▶ Note du 20 juillet 2007, étendant l'application de la note du 11 janvier 2007 aux navires de pêche embarquant des passagers éco-touristes.

Ces deux notes ont toujours cours actuellement mais n'ont cependant pas permis l'essor de l'activité de pescatourisme.

Dans le département du Var, un projet expérimental de mise en œuvre du pescatourisme est conduit par l'association Marco Polo Echanger Autrement. A partir d'un large partenariat associant le CLPMEM du Var, le CRPMEM PACA, la prud'homie de St Raphaël, la DDAM du Var, les collectivités locales et les professionnels du tourisme, 5 navires ont accueilli durant l'été environ 150 passagers pour une matinée de découverte de la pêche traditionnelle artisanale. Néanmoins, le cadre réglementaire actuel ne permet pas d'exploiter pleinement la plus value, en matière de diversification, que le pescatourisme pourrait apporter à la pêche. Les résultats de cette expérimentation sont présentés en pièce jointe.

Dans un souci d'accompagnement à la profession, l'Agليا, le CNPMEM et l'association Marco Polo ont souhaité réaliser un travail commun visant à connaître les besoins et les attentes des professionnels de la pêche sur cette thématique et à participer à la consultation sur la refonte des divisions 227 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/1987 (concernant les navires de pêche de plus et moins de 12 m), qui devraient intégrer les dispositions d'emport de passagers dans leur nouvelle version.

La loi de modernisation pêche pouvant créer un cadre à cette nouvelle activité, il est important que dès à présent nous puissions travailler conjointement à l'élaboration de propositions s'appuyant sur le premier bilan des expériences entreprises.

C'est dans ce contexte que le CNPMEM souhaite créer et coordonner un groupe de travail, auquel participeront entre autres l'Agليا et l'association Marco Polo, dédié au pescatourisme, d'ici la fin de l'année 2009. Nous souhaiterions que la DAM s'associe à cette démarche. Ainsi les éventuelles remarques à prendre en considération n'en seront que plus pertinentes et la mise en place d'une nouvelle réglementation que plus rapide.

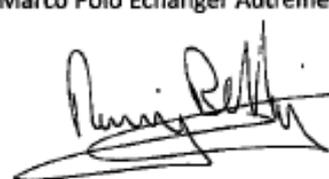
En restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

**Janick Moriceau**  
Présidente de l'Agليا

**Hubert Carré**  
Directeur général du CNPMEM

**Remi BELLIA**  
Coordinateur du projet Pescatourisme 83  
Marco Polo Echanger Autrement

**AGLIA**  
Quai aux Vivres  
17314 ROCHEFORT Cedex  
Tél. 05 46 88 45 60  
Fax 05 46 88 45 78  
Email : [agليا@wanadoo.fr](mailto:agليا@wanadoo.fr)





**aglia**

**Association du Grand Littoral Atlantique**

Quai aux Vivres  
17314 Rochefort Cedex  
Tél. 05 46 82 60 60  
Fax : 05 46 88 45 78  
E-mail : [aglia@wanadoo.fr](mailto:aglia@wanadoo.fr)  
[www.aglia.org](http://www.aglia.org)